



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Vente d'une parcelle de terrain à la société Sie Logarithme à Mendès
France**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous informe que, par délibération en date du 10 octobre 1997, le Conseil Municipal adoptait le principe de la signature d'un compromis de vente, sous conditions suspensives, avec la société SIE LOGARITHME, compromis signé les 3 et 11 décembre 1997.

La société SIE LOGARITHME devait ainsi déposer sur dossier devant la Commission Départementale d'Equiperment Commercial (CDEC) afin d'obtenir l'autorisation de transférer son activité de l'avenue de La Rochelle, vers la rue J.B Colbert à Mendès France en créant un magasin de vente de matériel informatique et un espace multimédia.

Lors de sa séance du 11 mai 1998, la Commission Départementale d'Equiperment Commercial (CDEC) a émis un avis favorable au transfert de cette société et à la création de sa surface de vente supplémentaire.

La société SIE LOGARITHME souhaite donc aujourd'hui acquérir le terrain situé rue J.B Colbert.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Céder à la société SIE LOGARITHME ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération une parcelle de terrain de 1500 m2 environ située rue J.B Colbert.
- Fixer le prix de vente à 40 F H.T. le m2 auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur sur les terrains à bâtir à la signature de l'acte authentique. Le prix sera payable comptant à la signature de l'acte de vente.
- Préciser que sera déduit du prix de vente l'acompte versé par SIE LOGARITHME lors de la signature du compromis de vente, fixé à 10 % du prix H.T., soit 6000 francs. Le prix ainsi calculé, sera payé au comptant à la signature de l'acte authentique.
- Préciser que les frais de géomètre, de notaire et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.
- Imputer la recette correspondante à la sous-fonction 909 9080 compte 2113.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD